

Le 4 avril 2024

**Décision de la Présidente n° :  
30-2024**

**Objet : Déclaration  
d'infructuosité du marché de  
travaux relatif à la mise en  
séparatif des réseaux  
d'assainissement de l'avenue  
Devienne Ouest – Commune  
de Chaponost**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG**

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du  
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Considérant l'appel public à concurrence envoyée à la publication le 16/02/2024 au BOAMP et sur le site de la CCVG;
- Considérant qu'aucune offre n'a été réceptionnée à la date limite de remise des offres fixée au 12/03/2024 pour la « mise en séparatif des réseaux d'assainissement de l'avenue Devienne Ouest – Commune de Chaponost » ;

### **DECIDE**

**Article 1 :**

De déclarer infructueux le marché de travaux relatif à la « mise en séparatif des réseaux d'assainissement de l'avenue Devienne Ouest – Commune de Chaponost » compte tenu de l'absence d'offre et de procéder à une nouvelle mise en concurrence selon un marché à procédure adaptée.

**Article 2 :**

La présente décision prendra effet à compter de sa signature.

**Article 3 :**

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais, le .....

La Présidente,

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
[contact@cc-valleedugaron.fr](mailto:contact@cc-valleedugaron.fr)